

Réf. : FL/NM

Le 10 février 2014,

Objet : Journée du 10 février 2014 - le travail social : les chantiers  
de l'avenir  
Discours d'Henri EMMANUELLI

Monsieur l'Inspecteur général des affaires sociales, Mesdames,  
Messieurs,

Je voudrai dans un premier temps remercier sincèrement Monsieur François CHEREQUE (Inspecteur général des affaires sociales) qui nous a fait l'honneur de sa présence et de sa contribution à ce débat.

Je remercie également Monsieur le Professeur Marcel JAËGER qui a permis d'éclairer les uns et les autres sur ces grands Chantiers de l'avenir.

Pour eux deux, venir dans les Landes est toujours un grand plaisir mais aussi une complication dans l'emploi du temps, dans les transports.

Merci à tous les deux.

Bien entendu, je n'oublierai pas les animateurs landais de cette journée, Madame Fabienne NOE et Monsieur Jean-Marie MIRAMON, qui sont les locaux de l'étape.

Le Premier Ministre a arrêté un Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui décline une série de mesures, parmi lesquelles une s'adresse plus particulièrement aux professionnels, celle de la refondation du travail social qui nous a réuni ce matin.

Le Conseil général des Landes et plus largement tous les Conseils généraux sont particulièrement intéressés par ces débats, compte-tenu de leur rôle de chefs de file de l'action sociale et de financeurs de la majorité des travailleurs sociaux.

Depuis la décentralisation, beaucoup de choses ont changé. D'un côté, la précarisation s'est accrue, l'isolement des personnes âgées et personnes handicapées s'est développé, la complexité des situations est devenue la règle.

Mais d'un autre côté, des dispositifs nouveaux sont apparus, des financements ont été mobilisés, des professions nouvelles se sont créées.

Le secteur du travail social n'est pas resté immobile face à ces changements.

Le temps est sûrement venu de dresser un bilan de tous ces dispositifs et de remettre la personne au centre de l'action.

Les institutions se doivent aujourd'hui d'aller vers les individus. Elles se doivent de les accompagner eux et leur famille.

Il y a parfois une perte dans l'information, dans la communication. De plus, nos règles sont, il faut bien en convenir, très complexes.

On ne peut plus s'orienter indéfiniment vers de nouveaux dispositifs sans se poser la question du contact avec l'utilisateur.

Cette réflexion est au cœur de l'action du Conseil général, au cœur de la réflexion du Pôle Social et des autres services. Elle doit être menée à son terme.

La table ronde a bien montré la diversité des métiers du travail social, leur complémentarité, la possibilité de dynamisme.

C'est autour des thèmes qui ont été débattus que je vous invite à restructurer nos réflexions et nos actions.

Le travail des professionnels est accompagné par l'implication des bénévoles. Celle-ci doit être complémentaire et doit être prise en compte dans l'enrichissement de l'accompagnement.

Globalement, entre toutes les structures confondues, on peut estimer à plus de 5 000 le nombre de bénévoles qui accompagnent le travail des professionnels sur le secteur de l'insertion, de la précarité, du handicap et des personnes âgées.

C'est cette globalité que nous devons également structurer au service des landaises et des landais.